



Ligue Francophone des Poids et Haltères

LABELLISATION

Guide pour la labellisation des clubs LFPH

2024 - 2025



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Adeps • pro

Pourquoi labelliser mon club ?

Le projet de labellisation, soutenu par le Ministère des Sports et l'Adeps, s'inscrit clairement dans une approche qualitative qui vise à renforcer et structurer l'encadrement au sein des clubs affiliés à des fédérations sportives reconnues en leur offrant des moyens financiers supplémentaires.

En effet, la labellisation permet :

- d'assurer la reconnaissance des clubs affiliés à la LFPH et de leurs actions en vue de développer leurs sports ;
- d'identifier et garantir la qualité des services et de l'encadrement au sein d'un club ;
- d'orienter les sportifs et leurs parents vers les clubs qui répondent à leurs attentes ;
- de reconnaître les clubs capables d'encadrer et de faire évoluer les compétiteurs ;
- de permettre aux membres des clubs labellisés de progresser vers des niveaux supérieurs de performance ;
- de donner des pistes de développement aux clubs.

Labels et critères de labellisation

Les labels LFPH

La LFPH a initié son projet labellisation au départ de deux labels relatifs aux deux premiers niveaux pédagogiques de la formation des cadres, à savoir, un "**Label Club Formateur**" (axé sur le niveau MS Initiateur) et un "**Label Poursuite de la Performance**" (axé plutôt sur le niveau MS Educateur).

- **Label Club Formateur** : moniteurs diplômés ADEPS ou équivalent, organisation de stages d'animation/promotion/initiation, cours pour débutants, participation à des événements locaux de promotion, matériel d'initiation disponible, nombre minimum de sessions d'entraînement disponibles, respect du Code d'Éthique Sportive de la Ligue, mixité suffisante, visibilité du club sur les réseaux sociaux (site Web, page Facebook et/ou présence sur Google My Business), qualité de l'infrastructure disponible, etc
- **Label Poursuite de la Performance** : moniteurs diplômés ADEPS ou équivalent, nombre minimum de sessions d'entraînement disponibles, organisation de module(s) de perfectionnement, participation aux journées de perfectionnement organisées par la LFPH, activités dans le cadre du projet d'identification des hauts-potentiels de la LFPH, athlète(s) sous statut ADEPS, compétiteurs de niveau suffisant, implication active dans l'organisation de compétitions officielles LFPH, mixité suffisante, respect du Code d'Éthique Sportive de la Ligue, visibilité du club sur les réseaux sociaux (site Web, page

Facebook et/ou présence sur Google My Business), qualité de l'infrastructure disponible, etc

Prérequis pour postuler à un label LFPH

Afin de pouvoir prétendre à un label LFPH, un club doit remplir un certain nombre de prérequis qui le rendent éligible. Si un ou plusieurs de ces prérequis ne sont pas remplis, le dossier de demande ne sera pas étudié avant que le club ne se mette en conformité.

Les prérequis sont les suivants pour obtenir une labellisation Club LFPH:

1. Le club doit justifier d'au moins une année complète d'affiliation du club à la LFPH
2. Le club doit être en ordre de ses cotisations et obligations administratives envers la
3. LFPH
4. La présence d'un DEA au sein de la structure sportive est obligatoire
5. L'existence d'un code d'éthique et d'un référent éthique au sein du club

Définition des critères

Pour chaque label, les critères ont été rassemblés en 5 groupes (ou thèmes) qui sont essentiels pour décrire les activités du club:

1. Encadrement et mixité
2. Infrastructure et matériel
3. Formation
4. Participation à la vie fédérale
5. Gestion et communication
6. Compétitions (pour le label performance uniquement)

Pour chacun de ces labels, des étoiles sont accordées en fonction du score obtenu (1 étoile pour un score $\geq 70\%$, 2 étoiles pour un score $\geq 80\%$ et 3 étoiles pour un score $\geq 90\%$) afin d'obtenir une gradation par rapport au développement du club en termes des objectifs poursuivis.

Les critères relatifs à chaque label sont repris dans les tableaux ci-dessous. Ils pourront être adaptés au fur et à mesure des sessions futures de labellisation en fonction de l'évolution de nos clubs et des exigences.

Label Club Formateur

PRE-REQUIS

<p>Pré-requis</p>	<p>Minimum une année complète d'affiliation à la LFPH</p> <p>Club en ordre au niveau administratif et paiement cotisation</p> <p>Présence d'un DEA</p> <p>Présence d'un ROI qui inclut un code d'éthique sportive</p> <p>Présence d'un référent éthique au sein du club</p>
<p>Encadrement et mixité</p>	<p>Entraîneur/formateur et salle disponible au moins 5x2h par semaine</p> <p>Présence d'un MSIn à chaque séance d'entraînement organisée et encadrée par le club</p> <p>Présence d'un MSEd à minima une fois par semaine lors des séances d'entraînement organisées et encadrées par le club</p> <p>Présence d'un membre sur la liste des maîtres de stage Formation des Cadres</p> <p>Maximum 70% d'affiliés du même sexe</p>
<p>Infrastructure</p>	<p>Minimum 2 postes d'entraînement (300x200cm min.)</p> <p>Minimum 2 racks à squat et/ou combo racks</p> <p>Minimum 2 sets IWF et/ou IPF composés d'une barre et d'un jeu complet de poids</p> <p>Haltérophilie: Minimum 1 set de bumpers initiation (2.5kg et 5kg) (O/N ou N/A)</p> <p>Haltérophilie: Minimum 1 barre d'initiation 7 ou 10kg (O/N ou N/A)</p> <p>Haltérophilie: Minimum 1 set de blocs de jeté + blocs d'arraché ou bloc combiné jeté-arraché (O/N ou N/A)</p> <p>Powerlifting: Minimum 1 set de dumbbells de 10 à 30kg (O/N ou N/A)</p> <p>Powerlifting: Minimum 1 speciality bar (SSB-safety squat bar, cambered bar, swiss bar, Trap Bar) (O/N ou N/A)</p> <p>Présence de toilettes et douches</p>
<p>Formation</p>	<p>Organisation d'un module animation et promotion subventionné par l'ADEPS (ASL - cadre intervention I) ou d'un module initiation subventionné par l'ADEPS (ASL - cadre intervention II) au cours des deux dernières années?</p> <p>Participation à un événement local de promotion de l'activité (animation-initiation) sportive dans les deux dernières années ?</p>
<p>Participation à la vie de la LFPH</p>	<p>Présence physique ou représentation à la dernière AG de la LFPH</p> <p>Présence d'un arbitre de niveau national en activité au cours des 12 derniers mois</p>

Gestion et communication	<p>Gestionnaire diplômé Dirigeant Club Sportif AISF</p> <p>Au moins un canal en ligne Page Facebook ou Instagram, ou Site web, ou Google My Business</p>
	<p>Label Performance</p> <p>PRE-REQUIS</p>
Pré-requis	<p>Minimum une année complète d'affiliation à la LFPH</p> <p>Club en ordre au niveau administratif et paiement cotisation</p> <p>Présence d'un DEA</p> <p>Présence d'un ROI qui inclut un code d'éthique sportive</p> <p>Présence d'un référent éthique au sein du club</p>
Encadrement et mixité	<p>Entraîneur/formateur et salle disponible au moins 5x2h par semaine</p> <p>Présence d'un MSED à chaque séance d'entraînement organisée et encadrée par le club</p> <p>1 Athlète sous statut JT ou ES ou SHN</p> <p>Maximum 70% d'affiliés du même sexe</p>
Infrastructure	<p>Minimum 3 postes d'entraînement (300x200cm min.)</p> <p>Minimum 3 racks à squat et/ou combo racks</p> <p>Minimum 3 sets IWF ou IPF composés d'une barre et d'un jeu complet de poids</p> <p>Haltérophilie: Minimum 1 set de blocs de jeté + blocs d'arraché ou bloc combiné jeté-arraché (O/N ou N/A)</p> <p>Présence de toilettes et douches</p>
Formation	<p>Organisation d'au moins un module perfectionnement subventionné par l'ADEPS (ASL - cadre intervention III ou plus) au cours des deux dernières années</p> <p>Participation des athlètes à minimum 2 rassemblements à visée de perfectionnement organisés par la LFPH (groupement élite, stages, ...) au cours des 2 dernières années</p> <p>Participation aux activités de formation et d'IDHPS (délégation de formateurs ou mise à disposition de locaux/matériel) au cours des 2 dernières années</p>
Participation à la vie de la LFPH	<p>Présence physique à la dernière AG de la LFPH</p> <p>Prise en charge d'au moins une compétition officielle au cours des 12 mois précédant la date de dépôt du dossier</p> <p>Minimum 5 occurrences de participation d'affiliés à l'organisation de compétitions officielles (arbitres, chargeurs, time-keepers, secrétariat) au cours des 12 mois précédant la date de dépôt du dossier</p> <p>Présence d'un arbitre de niveau national en activité au cours des 12 derniers mois</p>

	Présence d'un arbitre international niveau 1 en activité au cours des 12 derniers mois Présence d'un arbitre international niveau 2 en activité au cours des 12 derniers mois
Gestion et communication	Gestionnaire diplômé Dirigeant Club Sportif AISF Au moins un canal en ligne Page Facebook ou Instagram, ou Site web, ou Google My Business
Niveau compétition	Minimum 30% des athlètes licenciés ayant pris part à une compétition au cours de l'année de référence (année de dépôt du dossier) Qualification d'au moins une équipe au Championnat de Belgique des Clubs au cours de l'année de référence (année de dépôt du dossier) Minimum 20% des athlètes affiliés compétiteurs ayant les minima nationaux sur l'année de référence (année de dépôt du dossier) Participation d'affiliés à des championnats internationaux avec minima dans les deux dernières années précédant la date de dépôt du dossier

Procédure de labellisation

Les demandes de labellisation sont introduites via des formulaires en ligne envoyés à tous les clubs affiliés à la LFPH dans le courant du mois d'août. Les dossiers de candidature sont soumis une fois par an entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre. Ils sont analysés par la commission labellisation de la LFPH qui se réserve le droit de demander aux clubs des attestations justifiant certaines données (diplômes, attestations, liste de matériel, ROI, code d'Éthique Sportive, etc.) ou encore de faire des visites de contrôle pour vérifier la qualité de l'environnement de la pratique sportive.

Par défaut, l'année de référence pour les chiffres et données à prendre en compte est celle de l'année en cours et la date de référence celle de dépôt du dossier.

Après examen du dossier, la commission labellisation soumet son avis au Conseil d'Administration de la LFPH pour le 31 décembre. Après validation par le CA de la LFPH, l'obtention des labels est communiquée par mail aux clubs candidats.

Durée du label et renouvellement

Les labels sont octroyés pour une période de 2 ans. Si pendant cette période de 2 ans un club considère que sa situation lui permet de prétendre à l'obtention d'un label supérieur ou d'accéder à un label qui lui a été refusé précédemment, il pourra introduire un nouveau dossier pendant la période définie pour le dépôt annuel (01.09 au 15.10).

A la fin des deux années de labellisation, le club devra, s'il le souhaite, entrer un nouveau dossier de candidature afin de prolonger, si sa situation le permet, un label obtenu.

Pour le premier exercice de labellisation, la prise en compte des critères a été faite sur base de la saison 2023 et les labels obtenus sont valables pour les années 2024 et 2025.

En cas de changement majeur au sein du club (déménagement, scission, dissolution, ...) qui affecterait substantiellement les critères de labellisation, le label pourra être révisé par la LFPH pendant la période de 2 ans.

Pour plus d'infos concernant la labellisation, les clubs peuvent contacter le responsable de la Commission Labellisation à : Labelclub@lfph.be.